

N/REF : 31/07/2025 12H24 C:000502 I:16371
V/REF : 852386
V/Email reçu le Jeudi 31/07/2025 à 12H24

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1027
IMMEUBLE : CLOS ORRIERES -1027
RUE DU CLOS DES ORRIERES
N° 4/6-10/12/14/16-22/41
35300 FOUGERES

Rennes, le 08 Aout 2025

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est

LOCALISATION : ALLEE 12B ORRIERES - MME SENECHAL 07 83 56 60 32

MOTIF : FOURREAU BOUCHE POUR PASSAGE FIBRE UN PLAN A ETE DONNE A LA LOCATAIRE
PAR LE TECHNICIEN DE SON OPERATEUR AVEC LES RECOMMANDATIONS

Donneur d'ordre : M. A JOLY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 31/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE RÉFÉRENCES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 06/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PERCEMENT DANS REGARD JARDIN
PERCEMENT MUR LOGEMENT
PASSAGE GAINÉ AVEC AIGUILLE INTÉGRÉE
REBOUCHAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR POUR ÉVITER LES INFILTRATIONS D'AIR.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 06/08/25 à 11H19 M. A JOLY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	2.1.1-FP gaine pour passage fibre/ml	2	53,83	215,32
TOTAL H.T.				215,32
T.V.A. a 10,00%				21,53
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>236,85</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.